

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

PROCÈS-VERBAL

CENT-UNIÈME SÉANCE

TENUE LE JEUDI 14 JUIN 2018

17 h 30

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

MONTRÉAL, QUÉBEC

A-101-1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M<sup>me</sup> Kathy Baig, ing., FIC, MBA (« la présidente ») ouvre la séance de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre, à 17 h 40. Elle remercie toutes les personnes de leur présence.

Conformément à l'article 102 du *Code des professions* (C.P.) et à l'article 1 du *Règlement sur les assemblées générales, la rémunération des administrateurs et déterminant l'endroit du siège de l'Ordre des ingénieurs du Québec [Règlement sur les assemblées générales]* l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre a été convoquée par l'intermédiaire de la revue PLAN, selon un avis de convocation ensaché dans la livraison de mai-juin 2018. L'avis de convocation à l'Assemblée générale 2018, dûment signé par la Secrétaire de l'Ordre et directrice des Affaires juridiques (« la Secrétaire »), M<sup>e</sup> Pamela McGovern, est en outre reproduit au point 1 du cahier de travail remis aux membres à l'entrée de l'Assemblée. La Secrétaire confirme que la présente Assemblée générale annuelle des membres a été convoquée selon les règles.

En vertu de l'article 3 du *Règlement sur les assemblées générales*, le quorum de l'Assemblée générale annuelle est fixé à 50 membres. La Secrétaire confirme que le quorum requis est dépassé puisque plus de 50 membres sont présents.

La présidente déclare donc l'Assemblée légalement constituée. Elle souhaite la bienvenue à tous et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à leur ordre

professionnel. Elle présente les administrateurs et administratrices du 97<sup>e</sup> Conseil d'administration actuellement en poste, les administratrices nouvellement nommées par l'Office des professions et qui compléteront le 98<sup>e</sup> Conseil d'administration en fonction à compter du 15 juin 2018 ainsi que les administrateurs désignés par le gouvernement du Québec.

La présidente déclare que pour le bon déroulement de l'Assemblée et tel que le prévoit l'article 4.1 des règles relatives à la tenue des assemblées générales, elle estime souhaitable qu'un président d'assemblée dirige les débats. Elle fait savoir que M<sup>e</sup> Pierre Laurin, avocat, a accepté d'agir en qualité de président d'assemblée pour une cinquième année.

Elle remercie ceux et celles qui ont accepté son invitation à se joindre à cette assemblée générale des membres.

A-101-2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET PRÉSENTATION DES RÈGLES APPLICABLES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le président d'assemblée résume la procédure d'intervention et celle relative à l'utilisation du télévotant remis aux membres à l'entrée, telles que décrites au point 2 du cahier de travail de la présente séance.

Il résume les changements apportés au *Code des professions* depuis l'adoption de la Loi 11 en janvier 2018 et qui touchent les pouvoirs de l'Assemblée, à savoir : la cotisation annuelle et la rémunération des administrateurs élus. Bien que ce ne soit pas un changement au *Code des professions*, il rappelle qu'en vertu de l'article 85.1, toute résolution adoptée par le Conseil d'administration pour fixer une cotisation spéciale doit, pour entrer en vigueur, être approuvée par la majorité des membres réunis en assemblée générale. Enfin, il résume les points où les membres auront le droit de vote, soit : l'indexation de la rémunération des administrateurs élus, la nomination des vérificateurs et l'approbation d'une cotisation spéciale.

Le président d'assemblée demande une proposition à l'effet d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Sur proposition de l'ingénieur Martin Benoît Gagnon, Phys. Ing.,  
Appuyée par Kathy Baig, ing.

A-101-2.1

L'ASSEMBLÉE ADOPTE à l'unanimité l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe A.

A-101-3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 15 JUIN 2017

Le président d'assemblée mentionne que le procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 juin 2017 est inclus au point 3 du cahier de travail qui a été remis à tous les membres présents.

Il demande une proposition à l'effet d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale 2017 et invite les membres à présenter leurs questions ou commentaires.

L'ingénieur Martin Benoît, ing. (5016053), souhaite que les modifications suivantes soient effectuées au procès-verbal :

- Utiliser l'appellation « Ingénieur Martin Benoît Gagnon, Phys. Ing. » afin de le désigner ;
- À la résolution A-100-12 (p. 22), il souhaite que l'on reformule ses propos. L'Ordre confirme que suite à l'écoute de l'enregistrement de l'AGA 2017, les correctifs seront apportés si nécessaire.

M. Giuseppe Indelicato, souhaite que la phrase « *car ce ne sont pas tous les ingénieurs qui sont riches* » soit retirée.

Sur proposition de Kathy Baig, ing.  
Appuyée par Alexandre Marcoux, ing.

A-101-3.1 L'ASSEMBLÉE ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal modifié de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec tenue le 15 juin 2017.

A-101-4 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LES ACTIVITÉS DE L'EXERCICE 2017-2018

Le président d'assemblée invite la présidente de l'Ordre, Mme Kathy Baig, ing., à présenter son bilan des activités de l'Ordre durant l'exercice 2017-2018.

Elle rappelle aux membres que 2017-2018 représente la première année du Plan ING2020, le plan stratégique sur trois ans, adopté à l'unanimité en 2016 par le Conseil d'administration. Ce plan est bâti autour de trois grands axes :

- Renforcer nos mécanismes de protection du public ;
- Améliorer la pratique professionnelle ;
- Améliorer nos interactions avec les membres.

Elle annonce que les cibles ambitieuses que l'Ordre s'était fixées pour l'année ont été atteintes et souvent dépassées.

Elle passe ensuite en revue les principales actions du Plan ING2020.

1<sup>er</sup> axe | Accentuer nos actions de protection du public :

- Le Bureau du syndic;
- La surveillance de la pratique illégale;
- La modernisation de la Loi sur les ingénieurs;
- Accroître notre présence sur la place publique.

2<sup>e</sup> axe | Améliorer la pratique professionnelle :

- L'inspection professionnelle;
- Les nouveaux outils en lien avec la pratique professionnelle;
- Accès à l'admission : les permis délivrés;
- Accès à la profession : le juniorat et les professionnels formés à l'étranger.

3<sup>e</sup> axe | Améliorer nos interactions avec les membres :

- Outils informatiques et expérience client;
- Bonifier le rôle des comités régionaux;
- Rapprochement avec les parties prenantes;
- Gouvernance, régie interne;
- Confiance et conclusion.

Elle termine sa présentation en précisant que l'Ordre doit maintenant cristalliser la confiance envers la profession. Elle précise que l'organisation est sur la bonne voie et que si le cap est gardé et que l'on continue de répondre aux attentes, une sortie de tutelle pourrait être envisagée prochainement.

A-101-5

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017-2018

Le président d'assemblée invite la présidente du comité des finances et de vérification, Mme Sophie Larivière-Mantha, ing., à présenter le rapport des activités financières 2017-2018.

Mme Larivière-Mantha informe l'assemblée que la version intégrale des états financiers se trouve dans le rapport annuel 2017-2018. Elle les présente et explique les fluctuations. Elle termine sa présentation en expliquant que les revenus plus élevés, combinés aux dépenses moins élevées que budgétées ont permis à l'Ordre de dégager un surplus de 1,9 million de dollars au lieu de générer un déficit. Elle remercie les membres de son comité pour leur implication tout au long de l'année.

A-101-6 COTISATION ANNUELLE | RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE SUR LA CONSULTATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC (ART. 103.1 DU CDP)

La documentation pertinente est incluse aux points 6.1 du cahier de travail officiel. Les membres expriment leurs avis.

Le président d'assemblée rappelle certaines modifications récemment adoptées au *Code des professions* dont, entre autres, la portion concernant l'approbation de la cotisation annuelle. Il précise que la consultation auprès des membres s'est tenue entre les 11 mai et 11 juin 2018 et invite la Secrétaire de l'Ordre à faire rapport à l'assemblée.

Me Pamela McGovern, Secrétaire de l'Ordre, annonce que 62 269 membres ont reçu le Bulletin plus du 11 mai 2018 et que 50 % d'entre eux l'ont ouvert. Pendant la période de consultation, l'Ordre a reçu 264 courriels, dont : 209 qui exprimaient leur désaccord, 35 leur accord et 20 n'ayant pas précisé leur pensée. C'est donc dire que 0,3 % des membres ont transmis un commentaire dans le cadre de cette consultation.

Un pourcentage important de répondants a mentionné que la cotisation ne devrait pas dépasser le taux d'inflation (IPC), alors que d'autres ont comparé la cotisation qu'ils doivent payer avec celle payée par les ingénieurs des autres provinces (PEO, APEGA, etc.). Certains mentionnent qu'il y a eu plusieurs hausses ces dernières années et que l'Ordre devrait considérer le statu quo ou une baisse de la cotisation. On suggère aussi de catégoriser les membres pour établir le taux de cotisation.

Enfin, les membres qui étaient en accord avec la hausse de la cotisation précisent que les ingénieurs ont une cotisation de loin inférieure à d'autres professions (Barreau, Collège des médecins, etc.) que le montant est acceptable considérant les besoins de la profession grandissants et que cette hausse est raisonnable compte tenu de la nécessité de lutter contre la collusion, la fraude et la pratique illégale.

COTISATION ANNUELLE | PROJET DE RÉOLUTION MODIFIANT LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE (ART. 103.1 DU CDP)

La documentation pertinente est incluse aux points 6.2 du cahier de travail officiel. Les membres expriment leurs avis.

Le président d'assemblée invite la présidente de l'Ordre à faire la présentation du projet de résolution modifiant le montant de la cotisation annuelle et rappelle que l'assemblée ne votera pas sur ce dernier.

Mme Kathy Baig, ing., présidente de l'Ordre remercie les membres qui ont transmis un commentaire durant la période de consultation.

Elle explique les raisons pour lesquelles l'Ordre doit aller au-delà de l'indexation :

- Plan ING2020;
- Soucis de saine gestion financière;
- Renflouer le Fonds de prévoyance.

Elle remercie les membres de leur attention.

COTISATION ANNUELLE | NOUVELLE CONSULTATION DES MEMBRES PRÉSENTS  
EN ASSEMBLÉE SUR LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE (ART. 104 AL.3  
DU CDP)

La documentation pertinente est incluse aux points 6.1 du cahier de travail officiel.

Le président d'assemblée rappelle aux membres qu'ils sont consultés à nouveau sur le montant de la cotisation annuelle en vertu de l'article 104 du *Code des professions*.

Les membres suivants ont exprimé leurs avis :

- Ingénieur Martin Benoît Gagnon, Phys. Ing.
- Guy-Michel Lanthier, ing.
- Fang Hu, ing.
- Thimoleon Noumedem-Guetsa, ing.
- Giuseppe Indelicato, ing.
- Yves Lavoie, ing.
- Monise Mame, ing.
- Mariève Boulanger, ing.
- François Lavigne, ing.
- Daniel Gendron, ing.
- Philippe Ouimet, ing.
- Manuelle Croft, ing.
- Bernard Michaud, ing.

La durée de la consultation a été d'approximativement 22 minutes et les principaux commentaires sont à l'effet que l'augmentation ne devrait pas dépasser l'IPC, que l'Ordre doit être attentif quant à ses finances devrait surveiller ses façons de faire.

## A-101-7 APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

La documentation pertinente est incluse aux points 7.1 et 7.2 du cahier de travail officiel. Les membres expriment leurs avis.

Le président d'assemblée rappelle que les membres devront voter sur le projet de résolution, mais cède la parole à M. Robert Fournier, ing., président du Comité ressources humaines ainsi que Mme Sophie Larivière-Mantha, ing., présidente du Comité des finances et de vérification à présenter leur rapport.

M. Fournier, ing., présente l'indexation du salaire de la présidence pour l'année 2019-2020. Il rappelle les grandes lignes entourant les fonctions à temps plein de la présidence de l'Ordre. Il présente les analyses et balisages effectués.

Mme Larivière-Mantha, ing., présente les travaux entourant la rémunération des administrateurs élus. Elle rappelle la formule de rémunération et les activités admissibles. Elle informe les membres que le processus est encadré par une politique interne et qu'en outre un balisage auprès d'autres ordres professionnels est également fait périodiquement.

Enfin, elle présente le projet de résolution.

Le président d'assemblée cède la parole aux membres désirant s'exprimer sur le projet de résolution.

Les membres suivants ont exprimé leurs avis :

- Yves Lavoie, ing.
- Giuseppe Indelicato, ing.
- Ingénieur Martin Benoît Gagnon, Phys. Ing.
- Fang Hu, ing.
- Bernard Michaud, ing.
- Benoît Laplante, ing.
- François Lavigne, ing.

Les principaux commentaires concernent le processus de fixation de la rémunération des administrateurs élus (pour tout le système professionnel) et la ventilation de la rémunération de la présidence.

Mme Ghislaine Desrosiers, présidente du Conseil Interprofessionnel du Québec (« CIQ ») explique l'avis juridique externe. Elle précise que le vote porte sur le différentiel entre la rémunération actuelle (indexation) ou sur le statu quo.

M. Benoît Laplante, ing., propose de scinder la proposition afin de voter 1- sur la rémunération de la présidence et 2- voter sur la rémunération des administrateurs élus. Cette proposition est appuyée par M. François Gagnon, ing. Cette proposition est mise aux voix.

*Au terme du décompte des voix, la proposition de scinder la résolution est rejetée à la majorité, 50 ayant voté contre et 47 ayant voté pour.*

### Résolution

ATTENDU QU'en vertu de l'article 103.1 du *Code des professions*, au moins 30 jours avant l'assemblée générale annuelle, le secrétaire de l'ordre doit communiquer à tous les membres de l'ordre, pour commentaires, l'information au sujet du montant de la cotisation annuelle. L'information doit être accompagnée du projet de résolution modifiant ce montant, le cas échéant, des prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, incluant une ventilation de la rémunération des administrateurs élus, et d'un projet de rapport annuel ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 104 du *Code des professions*, les membres de l'Ordre approuvent la rémunération des administrateurs élus au cours de l'assemblée générale annuelle ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de l'Ordre a statué le 16 octobre 2015 que la présidence de l'Ordre des ingénieurs du Québec devienne, à une date à être déterminée, une fonction à être occupée à temps plein par le titulaire du poste et que les conditions entourant celui-ci devraient être précisées lors d'une séance subséquente ;

ATTENDU QUE suite à cette décision, une analyse a été menée en collaboration avec des experts externes, afin de déterminer le profil du poste correspondant à la présidence de l'Ordre et la rémunération qui devrait y être rattachée ;

ATTENDU QUE, suite aux résultats de la démarche et des analyses des experts, le Conseil d'administration a fixé à un montant de 207 000 \$, pour l'exercice 2016-2017, le salaire annuel de base du président ;

ATTENDU QUE les experts ont également proposé au Conseil d'administration que le salaire du président soit ajusté à chaque 12 mois en fonction d'un IPC de 1,75% ;

ATTENDU QUE le salaire de base du président pour les exercices 2017-2018 et 2018-2019 a été augmenté d'un montant équivalent à 1,75% du salaire de base de l'exercice précédent ;



ATTENDU QUE, suite à une nouvelle consultation, les experts externes consultés ont indiqué qu'il n'y a aucun facteur notable affectant la formule de maintien de la rémunération du poste du président ;

ATTENDU QUE le Comité des ressources humaines recommande donc de maintenir la formule d'attribution et d'actualisation de la rémunération du président telle qu'établie par le Conseil d'administration le 13 novembre et le 03 décembre 2015 ;

ATTENDU QU'il est proposé que le salaire de base du président pour l'exercice 2019-2020 soit augmenté d'un montant équivalent à 1,75% du salaire de base de l'exercice courant, soit d'un montant de 3 750 \$ ;

ATTENDU QUE le salaire de base du président serait ainsi augmenté à 218 057 \$ ;

ATTENDU QUE les administrateurs sont rémunérés par jeton de présence pour leur participation aux séances du Conseil, des comités ou d'activités obligatoires telles les formations ;

ATTENDU QUE les tarifs des jetons de présence n'ont pas été indexés pour l'année 2018-2019 ;

ATTENDU QU'en vertu de la Politique sur la rémunération et le remboursement de dépenses des administrateurs et des membres de comités, l'indexation des taux de jetons de présence est calculée annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) au 31 décembre ;

ATTENDU QUE, selon le calcul d'indexation, il y a lieu d'augmenter le tarif de chaque jeton de présence journalier d'un montant de 5 \$ ;

ATTENDU QUE le tarif journalier du jeton de délégation de présidence serait ainsi augmenté à 680 \$, celui de président de comité serait augmenté à 555 \$ et celui d'administrateur serait augmenté à 485 \$ ;

ATTENDU QUE le Comité des finances et de vérification en a fait la recommandation au Conseil d'administration ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration en fait la recommandation :

Sur proposition de Robert Fournier, ing.,  
Appuyée par Sophie Larivière-Mantha, ing.

1. le salaire de base du président d'un montant de 3 750 \$;
2. le tarif journalier de tous les jetons de présence d'un montant de 5 \$.

*Au terme des échanges et du décompte des voix, la résolution ci-dessus consignée est adoptée à la majorité, 63 ayant voté pour, 34 ayant voté contre.*

#### A-101-8 PRÉSENTATION ET VOTE D'UNE COTISATION SPÉCIALE

La documentation pertinente est incluse au point 8 du cahier de travail officiel.

Le président d'assemblée explique qu'il revient au Conseil d'administration de fixer le montant d'une cotisation supplémentaire ou spéciale que doivent payer les membres de l'Ordre, mais qu'il appartient à l'Assemblée générale d'approuver cette résolution. Il invite Mme Baig, accompagnée de Mme Amélie Caron et Benoît Cartier, de la firme Cartier à en faire la présentation.

Une présentation d'une vingtaine de minutes est faite aux membres présents en assemblée concernant la cotisation spéciale pour une campagne de valorisation de la profession d'ingénieur.

La présentation porte sur :

- Les raisons de tenir une campagne de valorisation de la profession
  - Rendre l'Ordre pertinent et crédible
  - Augmenter le sentiment d'appartenance et rétablir la confiance
  - Valoriser et faire connaître le monde de l'ingénierie
- Présentation de la firme Cartier retenue pour mener à terme ce projet
- Les cibles visées par cette campagne
- Les répartitions budgétaires
- Les grandes étapes

La proposition est présentée aux membres, lesquels expriment leurs avis.

Les membres suivants ont exprimé leurs avis :

- Housseem Sfaxi, ing.
- Ingénieur Martin Benoît Gagnon, Phys. Ing.,
- Roland Charneux, ing.
- Fang Hu, ing.
- Yves Lavoie, ing.
- Guy-Michel Lanthier, ing.
- François Lavigne, ing.
- Cyrille Martin, ing.

- Martin Beaulieu, ing.
- Thimoleon Noumedem-Guetsa, ing.
- Giuseppe Indelicato, ing.
- Simon Laliberté, ing.
- Monise Mame, ing.
- Felix Kom, ing.
- Menelika Bekolo-Mekomba, ing.
- François Gagnon, ing.
- Manuelle Croft, ing.

Les principaux commentaires portent sur les besoins réels d'une telle campagne, la ventilation du budget, l'utilisation des fonds pour la protection du public, les conclusions de la campagne de 2013 et enfin que cette campagne est une bonne idée pour la place des femmes en génie.

La présidente termine en précisant que le plan détaillé n'est pas préparé, le sera à l'automne si le projet est accepté par l'AGA. Elle explique que cette campagne n'équivaut pas à celle effectuée en 2013, que la stratégie est complètement différente.

### Résolution

ATTENDU QUE, pour faire suite aux résultats des sondages de perception des membres et du public conduit par la firme IPSOS à l'automne 2017, l'Ordre a entrepris une réflexion afin d'évaluer l'approche communicationnelle optimale qui permettra d'amplifier et d'accélérer l'impact du Plan ING2020 ;

ATTENDU QUE l'Ordre a retenu les services de la firme Cartier Communication marketing inc. à la suite d'un appel de propositions, et que cette dernière a travaillé et présenté un plan d'actions communicationnelles dont l'un des axes vise la valorisation de la profession nécessitant une enveloppe budgétaire se chiffant à 1 900 000 \$, le tout s'échelonnant sur une période de deux ans ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une cotisation spéciale de 15,15 \$ pour les années 2019-2020 et 2020-2021 pour pouvoir réaliser l'axe de valorisation de la profession ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration en fait la recommandation :

Sur proposition de Mme Kathy Baig, ing.,  
Appuyée par Anne Baril, ing.

A-101-8.1

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉCIDE DE :

- a) Fixer une cotisation spéciale de 15,15 \$ par année pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021 qui doit servir uniquement aux fins de la mise en œuvre de l'axe de valorisation de la profession du plan d'actions communicationnelles sur une période de 2 ans ;
- b) Que cette cotisation spéciale soit appliquée à tous les membres inscrits au tableau de l'Ordre à un moment ou l'autre de l'exercice auquel elle se rapporte ;
- c) Que la cotisation spéciale soit perçue avec la cotisation annuelle de l'exercice suivant et payée au plus tard le 31 mars de l'exercice auquel elle se rapporte.

*Au terme des échanges et du décompte des voix, la résolution ci-dessus consignée est adoptée à la majorité, 57 ayant voté pour, 33 ayant voté contre.*

A-101-9

#### NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER EN COURS

La documentation pertinente est incluse au point 9 du cahier de travail officiel. Les membres expriment leurs avis.

##### Résolution

ATTENDU QUE l'année 2017-2018 termine le mandat confié à la firme d'experts comptables RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON, S.E.N.C.R.L. ;

ATTENDU QUE le Comité des finances et de vérification avait demandé à la Direction de l'Administration-Finances de procéder à un appel d'offres pour le choix de la firme chargée d'auditer les états financiers de l'Ordre pour les exercices se terminant le 31 mars 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 ;

ATTENDU QUE le Comité des finances et de vérification a étudié les cinq (5) soumissions reçues lors de sa réunion du 14 mars 2018 ;

ATTENDU QUE le Comité des finances et de vérification recommande de nommer la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L. à titre de vérificateurs des livres de l'Ordre pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 ;

ATTENDU QUE le Code des professions du Québec prévoit qu'il appartient à l'Assemblée générale des membres de choisir les vérificateurs de l'Ordre ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration en fait la recommandation :

Sur proposition de Mme Kathy Baig, ing.,  
Appuyée par Sophie Larivière-Mantha, ing.

A-101-9.1 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RETIENT la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L. pour l'audit des états financiers de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

*Au terme des échanges et du décompte des voix, la résolution ci-dessus consignée est adoptée à l'unanimité.*

A-101-10 PROPOSITIONS ÉCRITES DES MEMBRES DE L'ORDRE EN VERTU DE L'ARTICLE 3.3 DES RÈGLES RELATIVES À LA TENUE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Le président d'assemblée informe les membres que l'Ordre a reçu, dans les délais prescrits, 6 propositions écrites conformément à l'article 3.3 des règles relatives à la tenue des assemblées générales et que celles-ci sont incluses à l'Annexe II du cahier de travail officiel en ordre de date de réception par le Secrétariat de l'Ordre. Les propositions sont reproduites au procès-verbal tel que reçu, aucune modification de l'orthographe ou de la mise en forme n'y est apportée par l'Ordre.

Il informe l'assemblée que la proposition 10.3 – Relocalisation des locaux de l'Ordre de M. Martin Desalliers, ing. est retirée par ce dernier.

Le président d'assemblée invite donc les proposeurs à faire la présentation de leur proposition.

A-101-10.1 Augmenter le taux de participation des membres aux votes à l'AGA

M. Patrick Lemay, ing., appuyé par Osman Ciufe Sarmiento, ing., présente la proposition.

Les membres expriment leurs avis.

M. Lemay propose un amendement afin de retirer le vote, mais garder la portion du débat par anticipation concernant les propositions soumises par les membres. Cet amendement est appuyé. La résolution se lirait ainsi :

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE demande au conseil d'administration de réaliser une étude pour augmenter de façon substantiel le taux de participation lors des assemblées générales annuelles. [...]

On demande d'analyser les scénarios possibles pour tenir des séances dites satellites dans différentes salles réparties sur le territoire, par exemple par visio-conférence. Analyser qui pourrait participer et qui pourrait voter auxdites assemblées.

Ingénieur Martin Benoît Gagnon, Phys. Ing., propose l'amendement suivant :

Que l'Ordre cherche à faire en sorte que les moyens technologiques existants soient mis en application et à profit pour augmenter la participation de l'ensemble des ingénieurs sur l'ensemble du territoire québécois en établissant certains sites qui permettent de communiquer, de participer à l'AGA et de tenir une AGA, selon les lois et règlements existants et de façon délocalisée.

Cet amendement est appuyé par M. Lemay, ing.

Finalement, on demande au Conseil d'administration d'évaluer la votation à distance (sites satellites) en regard des lois et règlements applicables et, si ce n'est pas possible, tout au moins analyser ce qui peut être fait pour les débats « virtuels ».

### Résolution

Il est proposé (à titre d'exemple seulement) :

- Que les membres puissent envoyer leurs propositions à la secrétaire de l'Ordre 3 mois avant l'AGA.
- Que les propositions soient affichées sur le site de l'OIQ au moins 2 mois avant l'AGA.
- Que les membres puissent envoyer des commentaires POUR ou CONTRE chaque proposition (environ 300 mots max par commentaire).
- Que les commentaires soient classés par catégorie (pour faciliter la recherche et éviter que les membres répètent les mêmes commentaires).
- Que tous les commentaires doivent être envoyés au plus tard 15 jours avant l'AGA.
- Que les membres puissent voter par anticipation (par voie électronique) sur chacune des propositions et cela, 2 semaines avant l'AGA.
- Que les membres présents à l'AGA peuvent passer d'autres commentaires.
- Finalement, l'assemblée passe au vote (seulement les membres n'ayant pas encore voté par internet peuvent voter [ceux qui auront été enregistré comme ayant voté sur une ou plusieurs propositions par internet n'auront pas droit à un télé-voteur lors du vote sur les propositions des membres]).

A-101-10.1.1 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE demande au conseil d'administration de réaliser une étude pour augmenter de façon substantiel le taux de participation lors des assemblées générales annuelles, tout en gardant les débats par anticipation. Que l'Ordre cherche à faire en sorte que les moyens technologiques existants soient mis en application et à profit pour augmenter la participation de l'ensemble des ingénieurs sur l'ensemble du territoire québécois en établissant certains sites qui permettent de communiquer, de participer à l'AGA et de tenir une AGA, selon les lois et règlements existants et de façon délocalisée. Le conseil d'administration devra présenter ses pistes de solution à la prochaine assemblée générale en 2019.

***Au terme des échanges et du décompte des voix, la résolution ci-dessus consignée est adoptée à la majorité, 64 ayant voté pour, 9 ayant voté contre.***

A-101-10.2 Améliorer la confiance du public envers les ingénieurs et le génie québécois par des communications et des interventions publiques pertinentes, compétentes, à-propos et légitimes de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Ingénieur Martin Benoît Gagnon, Phys. Ing., présente sa proposition qui contient trois résolutions.

Les 3 résolutions ne sont pas appuyées, donc l'Assemblée n'en est pas saisie.

A-101-10.3 Relocalisation des locaux de l'Ordre

Cette proposition a été retirée par le membre.

A-101-10.4 Mise sur pied d'un groupe de travail sur la tutelle

M. Guy-Michel Lanthier, ing., appuyé par Martin Beaulieu, ing., présente la proposition.

Les membres expriment leurs avis.

Ingénieur Martin Benoît Gagnon, Phys. Ing. propose l'amendement suivant : que la lumière soit faite et que l'ensemble des dossiers qui ont été déposés lors de la Commission Charbonneau, que l'ensemble des dossiers qui ont été communiqués à l'Ordre des ingénieurs et que l'ensemble des membres du Conseil d'administration en prennent aussi connaissance. Cet amendement est appuyé par M. Lanthier, ing.

Résolution

1. Considérant qu'un Ordre professionnel est une organisation autogérée;
2. Considérant qu'il incombe à la profession de protéger le public;
3. Considérant que peu d'information, sinon aucune, n'a été communiqué concernant la tutelle (raisons la justifiant, conditions de sortie, etc.);
4. Considérant que la profession d'ingénieur est basée sur la compréhension des connaissances et de leur utilisation juste et réfléchie;
5. Considérant que la compréhension des paramètres d'un problème est essentielle pour y remédier ou trouver une solution;
6. Considérant qu'il ne serait pas à l'honneur de la profession d'être incapable de comprendre et d'expliquer les raisons de la tutelle;
7. Considérant que les ingénieurs veulent savoir et comprendre pourquoi leur Ordre professionnel a été mis en tutelle par le gouvernement.

A-101-10.4.1

Il est proposé qu'un groupe de travail soit constitué afin de clarifier les raisons de la mise en tutelle et de communiquer les conclusions aux membres de la profession.

***Au terme des échanges et du décompte des voix, la résolution ci-dessus consignée est rejetée à la majorité, 43 ayant voté contre, 26 ayant voté pour.***

A-101-10.5 Position de l'Ordre des ingénieurs sur son histoire

M. Guy-Michel Lanthier, ing. (108293), appuyé par Martin Beaulieu, ing., présente la proposition.

Les membres expriment leurs avis.

Ingénieur Martin Benoît Gagnon, Phys. Ing., propose un amendement afin que le Conseil d'administration et les administrateurs prennent la peine d'aller voir les documents qui ont été déposés à la Commission Charbonneau, qu'ils prennent la peine d'aller prendre connaissance des documents qui ont été envoyés au Conseil d'administration et qu'ils prennent aussi la peine de voir les différents documents en lien avec la profession d'ingénieur. Le président d'assemblée la déclare irrecevable n'ayant aucun lien avec la proposition.



Résolution

1. Considérant que l'histoire est l'un des outils de l'évolution humaine;
2. Considérant que la connaissance du passé contribue à façonner le futur;
3. Considérant que la profession d'ingénieur repose sur la maîtrise du savoir;
4. Considérant que la mise en tutelle de l'Ordre des ingénieurs résulte d'une déficience au niveau de la gouvernance de l'organisation;
5. Considérant que le bon fonctionnement d'un Conseil d'administration repose sur une diversité de points de vue à même une pluralité d'observations;
6. Considérant qu'il est du devoir des administrateurs de connaître leur organisation afin de favoriser une saine gestion;
7. Considérant que l'ignorance ne peut être prétexte à une erreur de jugement;
8. Considérant que le livre Dessein d'ingénieurs - La déroute des professions est un livre écrit par un ingénieur pour les ingénieurs et la communauté.

A-101-10.5.1

Il est proposé que l'Ordre des ingénieurs et ses administrateurs prennent connaissance du contenu du livre Dessein d'ingénieurs - La déroute des professions afin qu'ils puissent exprimer leurs conclusions dans le but d'éviter que l'histoire se répète.

***Au terme des échanges et du décompte des voix, la résolution ci-dessus consignée est rejetée à la majorité, 47 ayant voté contre, 19 ayant voté pour.***

A-101-10.6 Limitation des candidatures au Comité exécutif

M. Guy-Michel Lanthier, ing. (108293), appuyé par Martin Beaulieu, ing., présente la proposition.

On explique que le Comité exécutif a été aboli et qu'il n'y a plus d'élection pour des postes de vice-présidents.

M. Lanthier retire sa proposition.

A-101-11 RAPPORT SUR LES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 15 JUIN 2017

La documentation pertinente est incluse au point 11 du cahier de travail officiel. Le président d'assemblée invite les membres à poser leurs questions à la période de questions prévue au point 12.

A-101-12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée invite les membres à intervenir pour la période de questions.

M. Mario Bellavance, ing., rappelle qu'il a soumis à l'AGA 2017 une proposition concernant la position de l'Ordre sur la légionellose. Il souhaite exprimer son mécontentement face au traitement que l'Ordre a accordé à sa proposition. Il demande que l'OIQ se prononce sur le dossier. La présidente explique l'orientation prise par le Conseil par rapport à ce dossier.

Ingénieur Martin Benoît Gagnon, Phys. Ing., soulève que l'Ordre a un mandat à faire et qu'il doit intervenir sur l'ensemble de son mandat relié aux lois et règlements d'ordre public dont il a à faire l'application. Par exemple, que ce soit la légionellose ou d'autres aspects, on parle de prendre la parole de façon pertinente. Par exemple, dans le dossier des hydrocarbures, les médecins ont pris position, dans le dossier de l'amiante, les médecins de la Santé publique ont pris position. Enfin, quand on parle Charlk River, il a écrit, mais les ingénieurs n'ont pas pris position. Ce sont des sujets fondamentaux et l'Ordre doit prendre sa fonction de conseil, aider la société à prendre de bonnes décisions, et ce, dans le but de protéger la sécurité, l'intégrité des personnes, l'environnement et les biens. Il termine en précisant qu'il croit qu'il y a vraiment de l'éducation à faire sur le mandat d'un ordre professionnel et qu'il y a un manque à gagner du côté de la surveillance de la pratique illégale.

M. Bernard Michaud, ing., explique qu'il est inquiet par rapport aux transports aérien et ferroviaire qui appartiennent au domaine fédéral. Il est inquiet des pratiques illégales au Québec de ces entreprises fédérales et demande s'il existe un comité sur le transport à l'OIQ, s'il n'en existe pas, si ça pourrait être pertinent d'en former un, et ce, dans le but d'intensifier le rôle de l'Ordre pour la protection du public. La présidente invite les membres à faire des signalements au service de la surveillance de la pratique illégale s'ils sont témoin ou inquiet de telles pratiques. Concernant le comité sur les transports, il n'y a aucun comité à l'Ordre pour l'instant, mais les membres peuvent toujours faire des demandes et elles seront analysées.

M. Yves Lavoie, ing., explique que les deux projets de loi sur les ingénieurs déposés précédemment sont « morts au feuilleton ». Il demande l'assurance que ce scénario ne se répètera pas. La présidente informe l'assemblée qu'elle ne peut donner d'assurance, mais qu'elle s'implique activement dans le dossier et l'Ordre est très actif et proactif.

M. François Lavigne, ing., n'est pas d'accord avec le nouveau statut offert aux retraités. La présidente explique la décision du Conseil d'administration concernant les volets de formation continue et d'assurance responsabilité professionnelle par rapport au statut de retraité.

A-101-13     CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'Ordre, Mme Kathy Baig, ing., FIC, MBA, remercie le président d'assemblée, M<sup>e</sup> Pierre Laurin, avocat, qui a accepté d'agir à ce titre; il remercie également tous les membres de leur participation à cette Assemblée générale des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare levée à 22 h 05, cette séance de l'Assemblée générale des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

La Secrétaire de l'Ordre,

M<sup>e</sup> Pamela McGovern, avocate

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour et présentation des règles applicables à l'Assemblée générale annuelle
3. Adoption du procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale tenue le 15 juin 2017
4. Rapport de la Présidente sur les activités de l'exercice 2017-2018
5. Présentation des états financiers de l'exercice 2017-2018
6. Cotisation annuelle
  - 6.1. Rapport de la Secrétaire de l'Ordre, sur la consultation des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (art. 104 du *CdP*)
  - 6.2. Projet de résolution modifiant le montant de la cotisation annuelle (art. 103.1 du *CdP*)
  - 6.3. Nouvelle consultation des membres présents en assemblée sur le montant de la cotisation annuelle (art. 104 du *CdP*)
7. Approbation de la rémunération des administrateurs élus (art. 104 du *CdP*) :
  - 7.1. Présentation
  - 7.2. Vote sur la rémunération des administrateurs élus
8. Présentation et vote d'une cotisation spéciale
9. Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier en cours (art. 104 du *CdP*)
10. Propositions écrites des membres de l'Ordre en vertu de l'article 3.3 des règles relatives à la tenue des assemblées générales
11. Rapport sur les résolutions de l'Assemblée générale tenue le 15 juin 2017
12. Période de questions
13. Clôture de l'Assemblée générale